

Les caisses de pension soutiennent les plans du Conseil fédéral, mais réclament une procédure plus rapide

L'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) salue sur le fond les propositions du Conseil fédéral concernant la réforme de la prévoyance vieillesse. Elles vont dans la bonne direction et abordent les thèmes qu'il fallait. Dans le cadre de l'examen global prévu, il faudra toutefois veiller à ne pas affaiblir la prévoyance professionnelle. Un renforcement de l'AVS au détriment de la prévoyance professionnelle ne résoudra pas le problème.

L'ASIP soutient aussi bien une augmentation qu'une flexibilisation de l'âge de la retraite. Une baisse du taux de conversion s'impose, et elle doit être assortie de mesures d'accompagnement - il reste toutefois à définir quelles mesures seront les plus adéquates. Compte tenu de l'espérance de vie plus élevée, il est nécessaire de planifier une durée de versement des rentes plus longue et d'éviter toute subvention croisée de la part des générations plus jeunes.

Mais, selon l'ASIP, la procédure, dans son ensemble, est beaucoup trop lente. De ce fait, les assurés ayant un plan minimum LPP n'ont quasiment aucune marge de manoeuvre et le principe de répartition risque de perdurer. L'ASIP exige donc que des mesures soient prises plus rapidement.

Zurich, 21.11.2012